

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA SEINE-MARITIME
ANNÉE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Seine-Maritime est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à **17** reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une année 2020 marquée par le confinement du printemps et la difficulté d'accès aux services, le rythme des dépôts de dossiers s'inscrit logiquement en hausse. Cependant, la tendance constatée depuis plusieurs années se confirme avec une baisse de **9,7%** par rapport à **2019**.

Les redépôts -d'un niveau toujours élevé à 47,8%- amorcent une légère décline, 1% de moins qu'en 2020. Cette donnée est à rapprocher de la proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances, en baisse constante. La commission établit plus de mesures pérennes.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables est en phase avec les dépôts, la comparaison avec 2019 est à relativiser *du fait de séance en fin décembre en 2019 et de tout début janvier en 2022*. La part des dossiers déclarés irrecevables par la commission est en nette réduction par rapport à 2019.

Les dossiers sans capacité de remboursement représentent plus de 50% des dossiers, en progression régulière, avec en corrélation des orientations vers un effacement à près de 48% des dossiers traités (43.5% en 2019).

Les dossiers recevables avec une résidence principale affichent une baisse marquée (5,9% contre 9,5%). La commission a en effet limité à la notion de résidence principale le bien en pleine propriété du (des) déposant (s).

Les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes fléchissent à 52% contre 56% en 2019, en contrepartie des orientations vers un RP.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les dossiers avec un bien immobilier (plans conventionnels) représentent 5,6% des dossiers traités (6,6% en 2019). La part des mesures suite RP sans LJ (effacement) progresse et s'établit à 44,6%.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission établit une part croissante de mesures pérennes (plus de 80 % des dossiers traités). En contrepartie, les mesures d'attente se réduisent (3, % pour les plans et 8,7 % pour les suspension d'exigibilité des créances).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Relations de la Commission et son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Échanges sur les pratiques en vue d'améliorer les relations secrétariat - greffes
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation à la plénière de la CCAPEX. Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	17 réunions 184 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Réunions avec les travailleurs sociaux du département, des acteurs des PCB. Dans le cadre des PCB, formation au surendettement des agents chargés de l'accueil
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	7 réunions avec CCAS 17 personnes formées.	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	11 réunions 66 travailleurs sociaux assimilés rassemblés :	Formation des travailleurs sociaux et des personnes qui aident les usagers
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	---	Réunions avec les travailleurs sociaux ou agents des pôles recouvrement = 2 bailleurs Rencontre régionale organisée avec l'USH (bailleurs – secrétariat de la commission)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	9 actions	2 actions dans un collège rouennais (contraintes sanitaires) : 29 jeunes autour du budget 3 actions dans le cadre « promo 16-18 » = 33 jeunes 4 actions dans les Missions locales = 35 jeunes autour du jeu Mes questions d'argent »

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)

Les 2 commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

■ Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les débiteurs sont souvent confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :
 - o créanciers difficilement joignables,
 - o cession des créances,
 - o changement de chargé de recouvrement.
- Les débiteurs mentionnent des exigences de règlement par chèque, difficilement applicables.
- Les mesures ou plans assortis d'un déblocage d'épargne font l'objet de questions, de réémissions des courriers de déblocage, suite aux difficultés de mise à disposition des fonds.
- La gestion des découverts demeure problématique.
- La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : (huissiers, chargés de recouvrement)

■ Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les demandes des personnes ayant ouvert une auto-entreprise, sans activité et sans radiation, ne peuvent bénéficier de la procédure et se trouvent dans de grandes difficultés.

■ Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Actualisations des créances parfois contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs

Date : 17 février 2022

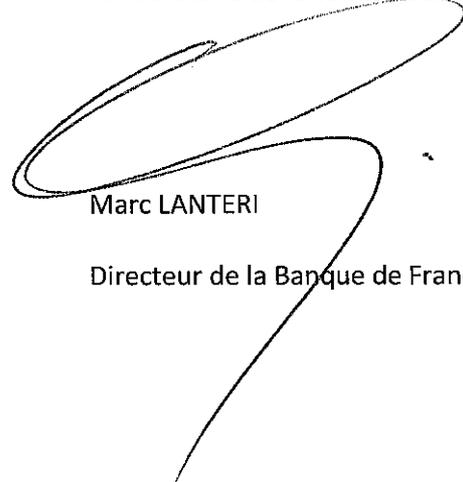
P/ Le président de la commission



Pierre-André DURAND

Préfet de la Seine-Maritime

Le secrétaire de la commission



Marc LANTERI

Directeur de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	4 006	3 205	3 619	12,9%	-9,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,2%	48,8%	47,8%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,1%	15,3%	14,7%		
Dossiers décidés recevables par la commission	3 917	3 048	3 419	12,2%	-12,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,5%	8,7%	5,9%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	238	114	140	22,8%	-41,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,7%	24,6%	24,3%		
Dossiers orientés par la commission	3 948	3 082	3 431	11,3%	-13,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,7%	48,8%	50,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,5%	43,4%	47,9%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,1%	0,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,0%	56,5%	52,0%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	4 693	3 587	3 785	5,5%	-19,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,8%	4,7%	4,0%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,1%	3,2%	3,7%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,8%	40,0%	44,6%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,1%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,6%	8,4%	5,6%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,1%	3,7%	2,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,5%	4,7%	3,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,4%	43,6%	41,9%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,6%	33,0%	33,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,4%	16,7%	17,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,8%	10,6%	8,7%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,8%	76,8%	80,3%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	28	36	12		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	25	17	21		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,7%	4,1%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44,6%	40,6%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,6%	7,5%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,9%	42,4%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,3%	77,4%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
SEINE-MARITIME	Dettes financières	76 613	2 671	11 333	67,7%	78,0%	11 082	3,0
	dont dettes immobilières	29 229	299	466	25,8%	8,7%	96 662	1,0
	dont dettes à la consommation	45 463	2 314	9 212	40,2%	67,6%	11 016	3,0
	dont autres dettes financières	1 922	1 393	1 655	1,7%	40,7%	701	1,0
	Dettes de charges courantes	20 236	2 812	11 894	17,9%	82,1%	3 824	3,0
	Autres dettes	16 273	2 000	4 360	14,4%	58,4%	1 736	2,0
	Endettement global	113 122	3 424	27 587	100,0%	100,0%	14 707	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes (k€)	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	% dans l'endettement global	% des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	209.096	6 287	26 945	69,8%	79,5%	12.676	3,0
	dont dettes immobilières	90.055	905	1 475	30,1%	11,4%	93.010	1,0
	dont dettes à la consommation	113.905	5 465	21 460	38,0%	69,1%	11.980	3,0
	dont autres dettes financières	5.135	3 288	4 010	1,7%	41,6%	719	1,0
	Dettes de charges courantes	44.870	6 297	25 771	15,0%	79,6%	3.800	3,0
	Autres dettes	45.501	4 556	10 091	15,2%	57,6%	1.801	2,0
	Endettement global	299.467	7 912	62 807	100,0%	100,0%	16.295	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0